

Questions au Feuilleton

2. a) Pour l'installation soit de citernes de retenue soit de systèmes d'épuration, un délai de deux ans pour les navires neufs et de cinq ans pour les navires existants, à compter de la date d'entrée en vigueur du règlement proposé, sera accordé. Toutefois, les navires ne seront pas forcément tenus de faire installer des citernes de retenue; b) Les délais susmentionnés doivent permettre à l'industrie de commander, fabriquer et installer les systèmes de retenue ou d'épuration requis.

3. a) Nous avons discuté du projet de règlement susmentionné avec des représentants du gouvernement ontarien qui l'ont accepté en principe; b) Ce n'est pas le gouvernement ontarien qui a proposé les délais de deux et cinq ans, mais il a accepté ces dispositions du projet de règlement.

4. Il y a eu des pourparlers le 4 décembre 1974 entre les ministres de l'Environnement du gouvernement fédéral et de l'Ontario. On a reconnu qu'il existe des problèmes éventuels associés et à la retenue totale et à l'écoulement à partir d'appareils de traitement sur les gros bateaux. On a conclu toutefois que le règlement canadien proposé contribuait beaucoup à nous faire respecter nos obligations contractées en vertu de l'accord. Le ministère de l'Environnement s'est dit en général d'accord avec le règlement proposé et a indiqué que ses hauts fonctionnaires continueraient à travailler étroitement à ce sujet avec les responsables de la province et du ministère des Transports.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES SUBVENTIONS PIL

Question n° 1033—M. Jelinek:

1. Le 1^{er} décembre 1974, combien de demandes de subventions en vertu du PIL a) ont été reçues, b) approuvées en provenance (i) de Toronto, notamment les circonscriptions électorales Broadview, Davenport, Don Valley, Eglinton, Etobicoke, Greenwood, High Park-Humber Valley, Toronto-Lakeshore, Parkdale, Rosedale, St. Paul's, Scarborough-Est, Scarborough-Ouest, Spadina, Trinity, York-Centre, York-Est, York-Scarborough, York-Sud et York-Ouest (ii) de Montréal, notamment Ahuntsic, Montréal-Bourassa, Dollard, Duvernay, Gamelin, Hochelaga, Lachine-Bord-du-Lac, Lafontaine, LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul, Laurier, Laval, Maisonneuve-Rosemont, Mercier, Mount Royal, Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Papineau, Saint-Denis, Saint-Henri, Saint-Jacques, Sainte-Marie, Saint-Michel, Vaudreuil, Verdun et Westmount (iii) la province d'Ontario (iv) la province de Québec?

2. A combien se chiffre l'ensemble des projets approuvés?

3. La subvention accordée en vertu du PIL au Polish-Canadian Centre dans la circonscription de Parkdale a-t-elle été renouvelée en 1973-1974?

4. Quel est le poste budgétaire de la subvention de \$100,000 accordée en vertu du Programme PIL 1972-1973?

5. D'autres projets non conformes aux normes du PIL ont-ils reçu ou reçoivent-ils actuellement de l'argent sous forme de subventions, en vertu du PIL?

(Le document est déposé.)

LES ABATTOIRS

Question n° 1106—M. Mitges:

1. a) Combien d'abattoirs relèvent du gouvernement, b) où sont-ils situés?

2. a) Combien d'entre eux s'occupent d'abattre des chevaux et d'en transformer la viande aux fins de consommation humaine, b) où sont-ils situés?

[M. Sharp.]

(Le document est déposé.)

MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS— LES INCULPATIONS IMPUTABLES AUX ACCUSATIONS

Question n° 1201—M. Reynolds:

A-t-on inculpé les sociétés ou les personnes suivantes à la suite des accusations portées par le ministère de la Consommation et des Corporations entre les mois de juillet et de septembre 1974, a) Fellingier's Meat Market, 11th Avenue et Quebec Street, Regina, Saskatchewan, b) Temiskaming Dairies Limited, 525 Ferguson Ave., Haileybury, Ontario, c) Glen Rae Dairy Ltd., 98 King Street West, Bowmanville, Ontario, d) Community Dairy of Kapuskasing Limited, 37 Riverside Drive, Kapuskasing, Ontario, e) Shamrock Food Services, Richmond Hill, Ontario, f) Bailey's Meat Market Limited, 195 McDougall Street, Windsor, Ontario, g) Matteo Gattuso Limitée, 190 ouest, rue Sauvé, Montreal (Qué.), h) Marché O. St-François Incorporated, R.R. No. 1, Kateville (Qué.), i) Service Pause Café (Trans-Québec) Limitée, 181 ouest, rue Crémazie, Québec (Qué.), j) La Laiterie Sept-Îles Limitée, 302, avenue Laure, Sept-Îles (Qué.), k) Morningside Meat Market Limited, 255 Morningside Ave., Scarborough, Ontario, l) Springhill Farms Ltd., 944 Kingston Road, Toronto, Ontario, m) Brothers Colangelo Fruit Market, 2387 Midland Ave., Agincourt, Ontario, n) Sterling Teas and Coffees Limited, 2346, rue Galvini, Parc Colbert, Ste-Foy (Qué.), o) Canada Safeway Limited, No. 325, 249-2nd Avenue North, Saskatoon, Saskatchewan, p) Duvernay Auto Centre, (Dominic Sciscente), 2725, boul. de la Concorde, Laval (Qué.), q) Marché I.G.A. Arbour, (Claude and René Trépanier) 260, rue St-Gabriel, St-Gabriel-de-Brandon, Cté Berthier (Qué.), r) Ronlen Supermarket Limited, (Golden I.G.A.) Golden, British Columbia, s) Steinberg's Ltd., Points Road Plaza, Petawawa, Ontario, t) Albert's Meat Market Limited, 71 William Street, Ottawa, Ontario, u) Steinberg's Ltd., 2299 Riverside Drive, Ottawa, Ontario, v) Canadian Propane Gas and Oil Limited 9765-63 Avenue, Edmonton, Alberta, w) Marché Richard, (Rolland Nantel), 5119, rue Papineau, Montreal (Qué.), x) Chenoy's Delicatessen (Mortimer Chenoy) 4231, boul. Samson, Chomedey, Laval (Qué.), y) Joseph's Meat and Delicatessen Reg'd., (Joseph Blattman), 5, 3^{ème} Avenue, Roxboro (Qué.), z) Épicerie Piedmont Grocery, (Camille Morin) 735, rue Principale, Piedmont Grocery, (Camille Morin) 735, rue Principale, Piedmont (Qué.), aa) Métro Station de Service Enregistré, (Robert Kavanagh, Gérard Daigneault), 4545, boul. Lavoie, Laval (Qué.), bb) Gastown Farmers' Market, (Mr. Bela Docza), R.R. 1, Oliver, British Columbia, cc) Gastown Farmers' Market, (Mr. Rene von Pander), R.R. 1, Oliver, British Columbia et, dans l'affirmative, (i) à quelles études d'avocat le ministère de la Consommation et des Corporations s'est-il adressé (ii) à combien se sont élevés les honoraires versés directement à ces avocats (iii) quel a été le coût approximatif de l'enquête, y compris les honoraires d'avocat?

(Le document est déposé.)

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES AVOCATS ENQUÊTEURS

Question n° 1202—M. Reynolds:

Aux termes de l'article 37 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et en ce qui a trait au jugement rendu à l'égard des sociétés ou personnes suivantes a) Yetman's Ltd., Winnipeg, b) Gondola Pizza Ltd., Winnipeg, c) Dominion Stores Limited, Toronto, d) Allan Richard Golden, (Academy Cartage and Transfer), Winnipeg, e) Armand Côté Ltée, Gatineau (Qué.), f) Murray Viger, Burlington, g) Stanley Weinstein, (Au Repos Motel), Laval (Qué.) h) Hancock's T.V. and Appliances Limited, (Trader Hancock), Toronto, i) Joseph JeBailey, Halifax, j) Tom Burt, alias Steve Coin, et Grace Burt, alias Grace Butch, Toronto, k) Westown Ford Sales Ltd, Edmonton, l) Allarco Developments Ltd., (Crosstown Motor City), Edmonton, m) Vintan Limited, Montréal, n) Opéra Diamond Ltée, Montréal o) Charles Menard, (C.M. Distributor), Manotick, Ontario, p) Steintron International Electronics Ltd., Winnipeg, g) Lloyd Robert MacKay, (Mac Leasing Ltd.), Winnipeg, r) Langelier et Valiquette Ltée, Montréal, s) Susan Kelly et Neil Atkinson, (A and K Food Supply) et George Kelly, Scarborough, Ontario, t) André Benoit, Laval, Gilles Lévesque, Laval, u) Rent-Rite Truck Rentals Ltd., (A-A-A Car and Truck Rentals), Calgary, v)